Mis en ligne le 5 mars 2024,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Général des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240304-8-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-03-2024
Publication le : 04-03-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Conseil municipal – Séance du 29 février 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 23 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Julie LADRET et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Sébastien MAGNIER donnant pouvoir à Monsieur Brahim SAADI, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Stéphanie BESSET donnant pouvoir à Madame Anne DROGO, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Yann GUELY donnant pouvoir à Monsieur René MARTIN et Monsieur Xavier HEDOU donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY.

Monsieur René MARTIN est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-5.5-023

**Signature de la convention de gestion avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) pour les animations « vie locale et économique » de juin à décembre 2023**

Madame la Première Adjointe rappelle :

Afin de dynamiser l'activité commerciale et de générer du trafic en centre-ville, un appel à signature de conventions de gestion avec les communes a été approuvé lors du Conseil communautaire du 25 avril 2023 afin de soutenir les animations dites « vie locale et économique » proposées par les communes du Pays Voironnais sur la période s'échelonnant du 1er juin au 31 décembre 2023.

En application de la délibération n° 2023-185 du 31 octobre 2023 du Conseil communautaire, la signature de conventions de gestion avec les communes octroie une aide de 30% des dépenses éligibles (montant HT) pour soutenir les communes candidates, dans le respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales applicables aux financements entre les EPCI et leurs communes membres.

L'objet de la convention de gestion est de définir les modalités de la participation du Pays Voironnais au financement des animations dites « vie locale et économique » et d'en prévoir les modalités de versement.

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20240304-8-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 04-03-2024

Publication le : 04-03-2024

**Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention de gestion pour les animations dites « vie locale et économique » proposées par les communes de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sur la période s'échelonnant du 1er juin au 31 décembre 2023,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 4 mars 2024
Le Maire

